



Communiqué de presse de Giorgio Fedon & Figli S.p.A.

RAISON SOCIALE - SIÈGE SOCIAL

Giorgio Fedon & Figli S.p.A.

Via dell'Occhiale, 11 - Vallesella

32040 Domegge di Cadore (BL) - Italie

N° d'identification fiscale et TVA 00193820255

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Belluno sous le n° 00193820255

Capital social 4 902 000 euros, entièrement libéré

SIEGE ADMINISTRATIF ET OPERATIONNEL

Giorgio Fedon & Figli S.p.A.

Direction commerciale et site de production

Via dell'Industria, n° 5/9

32010 Pieve d'Alpago (BL) - Italie

L'Assemblée approuve le projet d'admission des actions ordinaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. à la négociation sur l'AIM Italia organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

L'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire approuve aussi l'autorisation d'achat et de disposition d'actions propres et les modifications des statuts proposées

L'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., société leader dans le secteur de la production et de la commercialisation d'étuis à lunettes et d'accessoires pour le secteur de l'optique, également active dans celui de la maroquinerie avec la marque Fedon 1919, s'est réunie ce jour, valablement constituée avec la présence de 1.615.159 actions représentant le 85,01 % du capital social et a approuvé par un vote unanime les suivantes délibérations afférentes aux points inscrits à l'ordre du jour et indiqués ci-dessous :

PARTIE ORDINAIRE

1. Demande d'admission des actions ordinaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. à la négociation sur le système multilatéral de négociation AIM Italia/Second marché des investissements organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. ; délibérations y afférentes et conséquentes.

L'assemblée de la société cotée à l'Euronext à Paris depuis 1998 a approuvé le projet d'admission des actions ordinaires de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. à la négociation sur l'AIM Italia/Second marché des investissements organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A.

Ce jour, le conseil d'administration a aussi approuvé la documentation pour la présentation de la demande d'admission sur l'AIM Italia.

La conclusion de la procédure pour l'admission sur l'AIM Italia est prévue avant la fin du mois.

Banca Finnat Euramerica S.p.A. est l'intermédiaire financier (Nomad) et le spécialiste de la société pour l'admission sur l'AIM Italia.

2. Proposition d'autorisation d'achat et de disposition d'actions propres aux termes des art. 2357 et 2357-ter du Code civil italien, ainsi que de l'art. 132 du décret législatif italien n° 58/1998 et de la ratification des actes de disposition précédents ; délibérations y afférentes et conséquentes.

Pour ce qui est du deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée ordinaire a approuvé la proposition d'autorisation d'achat et de disposition d'actions propres aux termes des dispositions combinées des articles 2357 et 2357 ter du C. civ. italien et a conféré au conseil d'administration la faculté de fixer les modalités, les durées et les délais nécessaires à l'exécution optimale de la délibération d'autorisation. L'achat d'actions propres, qui pourra s'effectuer en une ou plusieurs fois, est autorisé pendant la période comprise entre la date de ladite assemblée et celle où l'assemblée sera appelée à approuver le bilan pour l'exercice 2014 ou, si une nouvelle autorisation, aux termes de l'art. 2357 du Code civil italien, n'est pas délibérée à cette occasion,

dans un délai supérieur de 18 mois.

L'autorisation d'achat et de disposition d'actions propres a été adoptée selon les termes et modalités indiqués dans l'exposé des motifs du 18 novembre 2014, déjà mis à disposition sur le site de la société à l'adresse www.fedongroup.com (section « Relations avec les investisseurs », « Communiqués »).

Ce jour, le conseil d'administration a également mis en œuvre l'autorisation d'achat et de disposition d'actions propres.

Partie extraordinaire

Modification des statuts de la société ; délibérations y afférentes et conséquentes.

L'assemblée extraordinaire a approuvé les modifications des statuts de la société telles qu'elles avaient été proposées dans l'exposé des motifs du 7 novembre 2014, déjà mis à disposition sur le site de la société à l'adresse www.fedongroup.com (section « Relations avec les investisseurs », « Communiqués »).

Pieve d'Alpago, le 9 décembre 2014

Dépôt de la documentation

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée sera mis à la disposition du public sur le site de stockage autorisé (www.lesechos.fr) et au siège social, et pourra être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse www.fedongroup.com, conformément à la loi.